

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 3 mai 2011 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; messieurs Jean-Guy Lavergne, Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet.

Autres présences;

René Côté, Marc Émond, Pierre Gauthier, Christiane Cloutier, Réjean Côté, Jacques Emond, Martine Duperré, Coline Charrette, Colette Charrette et Carole Rozon.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2011-05-87

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout de l'item suivant à

6.13. Comité du Patrimoine

2011-05-88

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2011

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-89

### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés ;

Chèques # 11449 à 11480 pour un montant de 41 386.67\$

Comptes fournisseurs à payer ; chèques #11481 au #11528 pour un montant de \$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2011-05-90

BOURSE D'ÉTUDES

CONSIDÉRANT QUE la cité étudiante de la Haute-Gatineau invite la municipalité à prendre part à l'événement de la remise des prix aux diplômés d'études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la direction nous demande de remettre une bourse à un ou une diplômée qui poursuivra ses études;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu d'accorder la somme de 100.00\$ pour une bourse à un ou un diplômé (e) d'étude secondaire sur preuve d'adhésion et de fréquentation dans une institution scolaire postsecondaire.

Il est entendu que l'élève doit être un (e) résident (e) de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-91

APPUI À MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE/ DEMANDE À LA MRC D'OFFRIR UNE JOURNÉE PAR MOIS GRATUITE POUR L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Délage dans une résolution en date du 5 avril dernier demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau d'offrir une journée par mois gratuite pour l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton et quelques autres ont leur propre écocentre et que celles-ci doivent payer des frais pour apporter les bacs à l'écocentre à Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'appuyer la municipalité de Délage dans leur demande d'une journée par mois gratuite à l'écocentre mais à condition que les municipalités qui possèdent leur propre écocentre puissent bénéficier d'une journée également pour apporter leur bac. Il est entendu que cette journée ne devrait pas être le samedi, journée à laquelle les municipalités possédant un écocentre sont ouvert aux contribuables de ces municipalités.

c.c. M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Adoptée à l'unanimité

2011-05-92

APPUI À MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRESE/ TOUR DE RÉCEPTION CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse de la Gatineau a fait parvenir une demande à la compagnie Bell Canada et/ou Télébec afin d'installer une tour pour le service de téléphones cellulaires ou d'améliorer les tours existantes dans les municipalités environnantes afin de capter le signal dans leur municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans la municipalité de Montcerf-Lytton, ce problème existe également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'appuyer la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans leur demande auprès des compagnies Bell Canada et/ou Télébec afin d'installer une tour pour le service de téléphones cellulaires ou d'améliorer les tours dans les municipalités environnantes afin de capter le signal dans leur municipalité;

Adoptée à l'unanimité

2011-05-93

FORMATION SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE;

Monsieur Yvon Rivet propose et il est résolu d'autoriser le contremaître en voirie, Monsieur Réjean Côté, à assister à la formation intitulée; « cours sur la signalisation routière » qui sera donné par l'APSAM le 24 mai prochain à Bouchette.

Les coûts d'inscription sont de 147.05\$ incluant les taxes;

Il est entendu que les dépenses relatives à cette formation lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-94

DIRECTIVES AUX POMPIERS ET AUX EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QU'une représentante de la CSST s'est présentée au bureau municipal le 1er avril dernier pour connaître les risques dans notre municipalité en espace clos;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'intervention nous a été envoyé par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE dans le rapport d'intervention, des recommandations ont été émises et que la représentante de la CSST recommande d'aviser nos employés de ces recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'envoyer une directive aux employés les informant des dangers dans les espaces clos et les avisant qu'ils ne sont pas formés pour procéder lors des interventions spécifiques. Il est entendu de faire les achats nécessaires requis pour la sécurité des employés.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-95

APPUI ABEILLE À MIEL

CONSIDÉRANT QUE le fondateur de *la journée de l'abeille à miel*, Monsieur Clinton Shane Ekahl, fait appel à toutes les municipalités du Canada, pour sensibiliser ses citoyens à l'extinction de cette espèce;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est zonée agricole en grande partie et que l'importance de la polonisation de l'abeille à miel sur l'agriculture est évaluée à près de 2 milliards annuellement au Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu unanimement de proclamer le 29 mai 2011, *la journée de l'abeille à miel*, et ce pour les années à venir.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-96

ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE Madame Madeleine Rozon désire vendre sa propriété, mais suite à l'arpentage, le garage érigé en 1994 ne respecte pas une des marges latérales;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été déposée pour une dérogation mineure pour la propriété Madame Madeleine Rozon Cyr;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale nord est insuffisante et ne respecte pas la norme de nos règlements d'urbanismes et que selon le règlement la marge doit avoir la moitié de la hauteur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment est de 5,10 m ainsi la marge devrait être de 2,55 m, mais celle-ci est de 2,32 m. donc seulement une différence de 0.23 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et que celui-ci recommande au conseil d'adopter une résolution de dérogation mineure car cette construction est légale, car un permis a été émis par la municipalité et que ce bâtiment ne porte pas atteinte à la jouissance de la propriété des propriétaires voisins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et résolu unanimement d'adopter une dérogation mineure pour le garage de madame Madeleine Rozon Cyr.

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine mentionne qu'il se retire de cette décision, car il est parent avec la demanderesse.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-97

#### NOUVEAUX MEMBRES DU CCU

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de nommer ces deux personnes pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme soit Monsieur France Danis et Madame Marie-Paule Gosselin  
Donc le comité sera formé de cinq personnes avec celles-ci;

Monsieur Pierre Côté, Monsieur Serge Lafontaine, Monsieur François Côté

Adoptée à l'unanimité

2011-05-98

#### REDDITION DE COMPTES; VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 308 870\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE le vérificateur François Langevin présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

#### POUR CES MOTIFS

Sur une proposition de Serge Lafontaine, et il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Montcerf-Lytton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-99

DEMANDE À HYDRO-QUEBEC POUR LUMIÈRES DE RUES  
CHEMIN # 2 BARRAGE MERCIER

CONSIDÉRANT QUE le chemin # 2 du Barrage Mercier est un chemin municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité par Monsieur Jean-Claude Saumure, propriétaire du Pavillon des pins gris situé sur le chemin # 2 du Barrage Mercier pour que celle-ci demande Hydro-Québec de faire l'installation de quatre lumières de rues sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'éclairage public dans l'ancienne municipalité de Lytton appartient à Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de demander à Hydro-Québec de faire l'installation de quatre nouvelles lumières sur des poteaux existants sur le chemin #2 du Barrage Mercier.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-100

ENTENTE AVEC MONSIEUR JEAN-CLAUDE SAUMURE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité par Monsieur Jean-Claude Saumure, propriétaire du Pavillon des pins gris situé sur le chemin # 2 du Barrage Mercier pour que celle-ci demande Hydro-Québec de faire l'installation de quatre lumières de rues sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE seules les municipalités peuvent faire la demande d'installation de lumières supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait la demande auprès d'Hydro-Québec pour ces lumières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prendre entente avec Monsieur Saumure afin que les coûts soient rattachés à l'immeuble par un contrat notarié advenant le cas où celui-ci vendrait la propriété;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Saumure s'engage à payer les coûts chargés par Hydro-Québec pour l'éclairage et la location de poteaux mensuels ainsi que les frais notariés relatifs à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et résolu qu'une entente soit signée avec Monsieur Saumure et que celle-ci soit enregistrée à l'immeuble par me Johanne Lachapelle.

Il est entendu que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-101

CRÉDIT DE TAXES DE SERVICE; RECYCLAGE ET VIDANGES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 6 juillet 2009 une résolution afin de réduire à un tiers le taux de la taxe de service des vidanges et du recyclage pour les camps de chasse et certains chalets qui ne sont pas en bordure d'un chemin public;

CONSIDÉRANT QUE lors de la taxation 2010 et 2011, un oubli a été fait et le taux de la taxe a été chargé de moitié au lieu d'un tiers; (122.00\$ à 40.67\$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'accorder un crédit de taxes de 81.34\$ (pour 2010-2011) aux dix contribuables concernés.

Adopté à l'unanimité

2011-05-102

AUTORISATION DE DÉPLACEMENTS

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser le conseiller responsable Jean-Guy Lavergne accompagné du directeur du service d'incendies à se rendre à St-George de Beauce pour aller visiter des usines de fabrication de camions incendies;

Il est entendu que les frais relatifs à ce déplacement leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-103

ACHAT D'ENSEIGNES;  
CHUTES QUINN ET ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE des estimations ont été demandées pour l'installation et la fabrication d'enseignes aux chutes Quinn et aux entrées principales de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU Enseignes performances plus de Maniwaki nous propose pour les chutes Quinn, une enseigne crezon impression numérique laminée de 8 pieds par 5 pieds, recto verso lettres styromousse de un pouce aux coûts de 1,905\$ plus taxes et pour les poteaux et installation 525\$ plus taxes pour un total de 2768.38\$;

CONSIDÉRANT QUE les deux enseignes pour les entrées sont d'une grandeur de 8 pieds par 6 pieds sont de 2 360.00\$ plus taxes plus 75\$ de l'heure pour l'installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de mandater enseignes performances plus pour la fabrication et l'installation de ces panneaux.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-104

LOCATION DE MACHINE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de machinerie pour charger le camion de la voirie d'asphalte froide ou de gravier lors de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la municipalité louait un chargeur sur roues d'un particulier;

CONSIDÉRANT QUE le chargeur de celui-ci n'est pas disponible cette année;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Emond a un tracteur Branson 47 forces et qu'il est consentent à nous le louer pour 40.00\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur possède un instrument pour compter le nombre d'heures d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de signer une entente avec Monsieur Emond pour la location de son tracteur pour la saison d'été 2011 au tarif horaire de 40.00\$.

Adoptée à l'unanimité

2011-05-105

TRAVAUX AUX CHUTES QUINN ET DESCENTE DE BATEAUX

CONSIDÉRANT QU' il y a des travaux à faire au site des chutes Quinn et descente de bateaux tel que; réparation de marches d'escalier, brancards, réparation des toilettes sèches et autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu d'engager un ouvrier Edouard Dénommé pour faire divers travaux aux chutes Quinn.

Il est entendu que le salaire horaire sera de 15.00\$

Adoptée à l'unanimité

2011-05-106

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.30 heures, Monsieur Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur Alain Fortin  
Maire

---

Madame Liliane Crytes  
Directrice générale